

TELEGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, dimanche 24. janvier 1813.

INTÉRIEUR.

EMPIRE FRANÇAIS.
SÉNAT - CONSERVATEUR.

Séance du 10 janvier.

La séance est ouverte à trois heures après midi sous la présidence de S. A. le Prince Archi-chancelier de l'Empire.

S. Exc. le Ministre des relations extérieures est présent à la séance.

Ll. Exc. les Comtes Regnaud de Saint-Jean-d'Angely et Defermon, Ministres d'état et Conseillers d'état, sont introduits.

S. A. S. le Prince Archi-chancelier prend la parole en ces termes :

„ Messieurs,

„ La Nation se dispose d'elle-même à des mesures qu'elle juge nécessaires pour le maintien de sa gloire et pour la conservation de sa prépondérance dans l'Europe.

„ De tous les points de ce vaste Empire, des adresses se succèdent, des offres se multiplient, la volonté publique est prête à devancer les appels de l'autorité souveraine.

„ L'Empereur, qui compte sur l'amour de ses peuples et qui apprécie leurs ressources, a jugé qu'il n'y avait pas lieu de s'écarter des dispositions usuelles.

„ S. M. aurait même différé de les employer, si un événement inattendu ne lui avait fait penser que tout en profitant de l'utile coopération de nos alliés, c'est surtout le développement de nos propres forces qui doit accélérer le moment d'une paix honorable, telle qu'un cœur français peut la désirer, et telle que S. M. n'a cessé de la présenter à ses ennemis.

„ C'est dans cet esprit, Messieurs, qu'a été rédigé le projet soumis à votre délibération.

„ MM. les Orateurs du Conseil d'état vous en exposeront les motifs et les avantages, après que M. le Ministre des relations extérieures vous aura fait lecture d'un rapport et de certaines pièces dont S. M. a commandé qu'il vous fût donné communication.

S. Exc. M. le Duc de Bassano, Ministre des relations extérieures, donne communication du rapport suivant.

*Rapport du Ministre des relations extérieures à S. M. -
l'Empereur et Roi.*

Sire,

Lorsque la Russie violant ses traités, et renonçant à son alliance avec la France pour s'unir au système de l'Angleterre, déclara la guerre à V. M., vous appréciâtes, Sire, toute l'importance de la lutte qui alloit s'engager. Vous ordonnâtes la formation, sous le titre de cohortes de la garde nationale, de cent bataillons composés d'hommes âgés de 20 à 26 ans qui, appartenant aux six dernières classes de la conscription, n'avoient point été appelés à l'armée active. Cette institution a eu tout le succès que V. M. pouvoit en attendre. Une belliqueuse jeunesse préparée au métier de la guerre dans des cadres de vieux soldats, demande avec empressement à partager la gloire de ses frères d'armes.

Lorsque de Smolensk, V. M. fit marcher vers Moscou ses armées victorieuses, elle ne se dissimula point que ses progrès dans le pays ennemi ajoutoient de nouvelles chances aux chances communes de la guerre. Elle voulut fortifier encore la base de ses opérations, et elle ordonna la levée de la conscription de 1813, qui est aujourd'hui toute entière sous les armes.

Avec les garnisons des places de France et d'Italie, V.

M. a donc dans l'intérieur de ses états une force de plus de 300,000 hommes suffisante pour entretenir la guerre avec la Russie pendant la prochaine campagne. Et votre intention étoit, Sire, de ne demander aucun secours extraordinaire, si tous nos alliés et spécialement l'Autriche, le Danemark et la Prusse restoient fideles à la cause commune.

L'Autriche, le Danemark, la Prusse ont donné à V. M. les plus fortes assurances de leurs sentimens. La Prusse a même offert d'augmenter d'un tiers et de porter à 30,000 hommes le contingent qu'elle avoit fourni en exécution des traités.

Mais pendant que cette puissance manifestoit des dispositions aussi conformes à ses engagements et aux intérêts de sa politique, les intrigues de l'Angleterre préparoient un de ces événemens qui caractérisent l'esprit de désordre et d'anarchie que cette puissance ne cesse de fomenter en Europe. Le général d'York, commandant le corps prussien sous les ordres du maréchal duc de Tarente, a trahi tout-à-la-fois son honneur, son général en chef et son roi. Il a fait un pacte de perfidie avec l'ennemi.

Il n'est point d'intrigues, il n'est point de sourdes menées que l'Angleterre n'ait mises en œuvre pour changer les dispositions des souverains. Mais lorsqu'elle les a trouvés fermes dans leurs vrais intérêts et inébranlables dans leur alliance avec V. M., elle a entrepris de produire un bouleversement général en cherchant à ébranler la fidélité des peuples. Au-delà des états de V. M., Sire, il est peu de contrées où l'audace et les manœuvres des désorganisateurs n'aient porté l'inquiétude parmi les dépositaires de la tranquillité publique. Dans les cours des agens de corruption, dans les camps de lâches instigateurs, et dans les villes enfin, dans les écoles et jusqu'au sein des institutions les plus révérees, de faux enthousiastes travaillent sans cesse à séduire par des doctrines ténébreuses, et ceux qui doivent maintenir par la fidélité, la plus courageuse l'autorité qui leur est confiée, et ceux qui n'ont d'autre devoir que celui d'obéir.

Dans de telles circonstances, Sire, et lorsque les intentions mêmes d'un prince allié n'ont pu garantir les avantages que votre système politique devoit vous assurer, il devient d'une impérieuse nécessité de recourir aux moyens que V. M. trouvera dans la puissance de son empire et dans l'amour de ses sujets.

Par ces considérations, les ministres de Votre Majesté, réunis dans un conseil extraordinaire de cabinet, vous proposent :

1.^o de rendre à l'armée active les cent cohortes de gardes nationales ;

2.^o de faire un appel de cent mille hommes sur les conscriptions de 1809, 1810, 1811 et 1812 ;

3.^o de lever cent mille hommes de la conscription de 1814, qui se formeront dans les garnisons et dans les camps, sur nos frontières et sur nos côtes, et pourront se porter où il sera nécessaire pour venir au secours des alliés de Votre Majesté.

Par cet immense développement de forces, les intérêts, la considération de la France et la sûreté de ses alliés se trouveront garantis contre tous les événemens.

Le peuple français sentira la force des circonstances ; il rendra un nouvel hommage à cette vérité si souvent proclamée par Votre Majesté du haut de son trône, qu'il n'est aucun repos pour l'Europe tant que l'Angleterre n'aura pas été forcée à conclure la paix.

Ce n'est point en vain, Sire, que vous avez donné à la France le titre de grande nation. Aucun effort n'est pénible pour elle, lorsqu'il s'agit de faire éclater et son

amour pour Votre Majesté et son dévouement à la gloire du nom françois.

Je joins à ce rapport les pièces relatives à la défection du général d'Yorck.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,
de Votre Majesté,
le très-humble, très-obéissant et fidele sujet,
Signé, le duc de BASSANO.

Paris, le 9. janvier 1813.

N.° I.

Copie de la lettre de M. le comte de Saint-Marsan au ministre des relations extérieures.

Berlin, le 1.er janvier 1813.

Monseigneur,

Un aide-de-camp de M. le duc de Tarente m'arrive, expédié par M. le prince de Neufchâtel. Il m'apporte la dépêche ci-jointe du major-général avec les pièces qui l'accompagnent. Le tout m'est parvenu au moment où je me trouvois chez M. le maréchal duc de Castiglione, avec le chancelier baron de Hardenberg, le comte de Narbonne et le prince de Hatzfeld.

Le baron de Hardenberg a paru indigné; il s'est rendu sur-le-champ chez le roi, qui venoit de rentrer en ville. On assure que le roi a décidé de destituer le général d'Yorck, de le faire arrêter, de donner le commandement au général Kleist, de rappeler les troupes, quoiqu'il soit peu probable qu'on puisse les retirer, et de leur enjoindre de se rendre sous les ordres du roi de Naples, d'adresser tous les ordres à ce prince, de publier à l'armée françoise, à Potsdam, en Silésie, dans les gazettes, un ordre du jour en conséquence.

On assure enfin qu'à cette occasion le roi a de nouveau manifesté et publiquement son attachement à la cause de S. M. I. et R. et son indignation de ce qui vient de se passer.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé, le comte de SAINT-MARSAN.

N.° II.

Lettre du duc de Tarente au prince major-général.

Tilsitt, le 31. décembre 1812.

Monseigneur,

Après quatre jours d'attente, d'inquiétudes et d'angoisses dont une partie du corps prussien a été témoin, sur le sort de l'arrière-garde, qui, depuis Mittau, me suivait à une marche de distance, j'apprens enfin par une lettre du général d'Yorck qu'il a décidé lui-même du corps prussien.

Je joins ici copie de cette lettre sur laquelle je ne me permets aucune réflexion; elle excitera l'indignation de tout homme d'honneur.

Le général de Massenbach qui étoit ici avec moi, avec deux batteries, six bataillons et six escadrons, est parti ce matin sans mes ordres pour repasser le Niemen. Il va rejoindre le général d'Yorck. Il nous abandonne ainsi devant l'ennemi.

Agitez, etc.

Signé, le maréchal duc de Tarente,
MACDONALD.

N.° III.

Lettre du général Yorck au maréchal duc de Tarente.

Tauroggen, le 30. décembre 1812.

Monseigneur,

Après des marches très-pénibles, il ne m'a pas été possible de les continuer sans être entamé sur mes flancs et sur mes derrières. C'est ce qui a retardé la jonction avec V. E.; et, devant opter entre l'alternative de perdre la plus grande partie de mes troupes et tout le matériel qui seul assurait ma subsistance ou de sauver le tout, j'ai cru de mon devoir de faire une convention par laquelle le rassemblement des troupes prussiennes doit avoir lieu dans une partie de la Prusse orientale, qui se trouve par la retraite de l'armée françoise au pouvoir de l'armée russe.

Les troupes prussiennes formeront un corps neutre, et ne se permettront pas des hostilités envers aucune partie. Les événemens à venir, suite des négociations qui doivent avoir lieu entre les puissances belligérantes, décideront sur leur sort futur.

Je m'empresse d'informer V. Exc. d'une démarche à laquelle j'ai été forcé par des circonstances majeures.

Quelque soit le jugement que le monde portera de ma conduite, j'en suis peu inquiet. Le devoir envers mes troupes et la réflexion la plus mûre, me la dictent; les motifs les plus purs, quelles qu'en soient les apparences, me guident.

En vous faisant, Monseigneur, cette déclaration, je m'acquitte des obligations envers vous, et vous prie d'agréer les assurances du plus profond respect avec lequel je suis etc. etc.

Signé d'YORCK.

Pour copie conforme,

Signé, le Maréchal Duc de Tarente MACDONALD.

N.° IV.

Lettre du Lieutenant-Général de Massenbach au Maréchal Duc de Tarente.

Monseigneur,

La lettre du Général d'Yorck aura déjà prévenu V. E. que ma dernière démarche m'est prescrite, et que je ne pouvois changer rien, parceque la mesure de prévoyance que V. E. fit prendre cette nuit, me parût suspecte de vouloir peut-être me retenir par force, ou désarmer mes troupes dans le cas présent. Il me fallut prendre ce parti dont je me suis servi pour joindre mes troupes à la convention que le Général-Commandant a signée, et dont il me donne l'avis et l'instruction ce matin.

V. E. pardonnera que je ne sois pas venu moi-même pour l'avertir du procédé; c'étoit pour m'épargner une sensation très-pénible à mon cœur, parce que les sentimens de respect et d'estime pour la personne de V. E., que je conserverai jusqu'à la fin de mes jours, m'auraient empêché de faire mon devoir.

Le 31 décembre 1812.

Signé, Le Lieutenant-général
MASSENBACH.

Certifié conforme,

Signé, le maréchal duc de Tarente,
MACDONALD.

Après la lecture de ce rapport MM. les conseillers d'Etat présentent un projet de sénatus-consulte (voyez ci-après, séance du 11), et M. le comte Regnaud de Saint-Jean d'Angely en expose les motifs de la manière suivante:
Motifs du sénatus-consulte qui met 350 mille hommes à la disposition du ministre de la guerre.

„ Monseigneur, Sénateurs,

„ Le traité de Tilsitt avait rendu au nord de l'Europe une paix qui semblait devoir être durable.

„ Mais l'Angleterre menacée de la guerre avec les Etats Unis d'Amérique, redoutant avec raison la mauvaise issue que doit tôt ou tard avoir pour elle la lutte engagée en Espagne, s'est occupée de susciter à la France une nouvelle guerre, en faisant rompre l'alliance récemment jurée par la Russie.

„ Les efforts de l'Empereur pour la maintenir et assurer l'exécution des traités ont été inutiles et la guerre s'est renouvelée.

„ Elle a été commandée par la violation des conventions les plus solennelles, par des armemens nombreux, par des agressions évidentes, par des refus répétés de toute explication, enfin par la nécessité imposée à S. M. de maintenir les droits et la considération de sa couronne et de celle de ses alliés.

„ Le succès de cette lutte nouvelle a été ce qu'il sera toujours pour des Français conduits par le génie qui les a accoutumés à vaincre.

„ L'ennemi forcé dans tous les postes, repoussé dans tous les combats, vaincu dans toutes les batailles, a été forcé d'abandonner sa capitale au vainqueur; mais il l'a livrée aux flammes et presque réduite en cendres.

„ De là, la nécessité de cette retraite glorieuse; retraite dans laquelle nous n'avons été atteints et frappés que par l'âpreté du climat, la dureté précoce de la saison, et l'excès inaccoutumé de sa rigueur.

„ Quand le 29. Bulletin de la grande-armée vint étonner à-la-fois et rassurer la France, l'étendue de ses pertes dévoilées à la nation avec une simplicité si énergique, avec une si noble confiance, éveilla chez tous les Français le sentiment du besoin de les réparer; tous alle-

rent dès-lors audevant des demandes qu'ils présentaient, disposés plutôt à les prévenir et à les réparer, qu'à les débattre ou à les attendre.

« Cependant l'Empereur, dont les ennemis doivent toujours craindre, les alliés et les sujets toujours espérer la venue, était arrivé dans sa capitale, lorsqu'on le croyait encore à Wilna; et se faisant rendre compte des ressources de ses arsenaux, de ses magasins, de son trésor, du nombre de ses troupes, avait annoncé à la France l'intention de ne faire aucune demande d'hommes ni de contributions nouvelles.

« Avec les impositions annuelles, et les soldats déjà sous les armes, il pouvait fournir à tous les besoins de la campagne au Midi et au Nord de l'Europe.

« Mais, Sénateurs, les faits que le ministre des relations extérieures vient de vous faire connaître par ordre de S. M., doivent changer les premiers calculs de sa sagesse économe des sacrifices de ses peuples, et y faire succéder les calculs de la prévoyance et de la nécessité.

« Déjà, Messieurs, j'ai vu éclater dans cette assemblée les témoignages de l'indignation qu'éprouvera l'Europe entière au récit d'une trahison à laquelle on hésiterait de croire si elle n'était avouée, écrite par son auteur même.

« Le général prussien dont le nom deviendra désormais une injure, a trahi à la fois son souverain, l'honneur, les devoirs de citoyen et ceux de soldat.

« Il s'est séparé honteusement de l'armée dont il faisait partie, du corps avec lequel il marchait; il a livré ceux qui s'exposaient sur sa foi aux suites hasardeuses de son lâche abandon, de sa désertion inopinée.

« Instruit de ce crime, nouveau dans l'histoire des guerres modernes, S. M. le roi de Prusse a montré un ressentiment digne de sa loyauté et de sa fidélité à ses alliés. Un de ses sentimens au monarque, son cabinet n'a éprouvé que le besoin de réparer, de punir un attentat politique et militaire, qui offense la nation prussienne et outrage son souverain.

« Ces faits, ces assurances sont consignées dans les pièces dont le ministre des relations extérieures vous a donné communication.

« Elles garantissent que la gravité de cet événement sera appréciée non-seulement par le gouvernement, mais encore plus par le peuple prussien tout entier. Il jugera, et toutes les nations du Nord jugeront avec lui, de quels malheurs un tel crime pourroit être la source. La Prusse montrera son attachement au prince qui la gouverne, en se ralliant à son exemple à la voix de l'honneur, et à la fidele observation des traités.

« Cependant le politique attentif depuis plusieurs années à la marche des événemens, s'arrêtera nécessairement sur les causes qui ont amené celui dont je viens de vous entretenir, et ces causes Sénateurs, il ne me semble pas inutile de les retracer ici rapidement.

« On les trouve évidemment dans les manœuvres et les intrigues de l'Angleterre sur le continent.

« Trop faible pour se défendre seule même sur mer contre la puissance française, elle a constamment et successivement travaillé à armer contre elle tous les cabinets de l'Europe. C'est l'Angleterre qui a amené et ramené sur les champs de bataille les armées que l'EMPEREUR a vaincues et vaincues encore depuis douze ans.

« Lorsque les cabinets éclairés par l'expérience ont voulu la paix, la paix qui a réjoui l'Europe a fait frémir l'Angleterre.

« Alors elle a répandu parmi les peuples, et sur-tout dans les grandes cités, à l'aide de ses nombreux émissaires et au moyen d'une active corruption, les germes de haine, les semences de division, les principes de désorganisation, qui éloignent ou séparent les sujets de leurs princes, les peuples de leurs gouvernemens.

« C'est ainsi que des sociétés nombreuses sous les noms d'amis de la vérité, de la nature, etc. etc. ou sous d'autres titres non moins bizarres, ont été formées, encouragées, soutenues, prêchant la haine, l'insurrection, la désobéissance contre tout souverain ami de la France et de la paix du continent.

« Hélas! c'est dans notre belle France, si paisible aujourd'hui, alors si agitée et si misérable, que le cabinet

anglais a fait, durant plusieurs années, qui furent des années de crimes et de malheurs, l'essai de ces funestes moyens de discorde et de troubles civils.

« C'est par ces moyens que l'Angleterre agissait en 1809 contre le cabinet de Saint-Pétersbourg, alors qu'il montrait envers la France des dispositions amies. C'est par ses agens que l'Angleterre préparait en Russie l'influence du parti ennemi de la France, et par lui les hésitations, les variations, les résolutions hostiles des cabinets, et enfin cette dernière guerre qui a coûté à la Russie la dévastation de ses plus belles provinces, le repos à l'Europe, des regrets à l'humanité.

« L'Angleterre a employé, sans doute, pour préparer l'éternel déshonneur du général Yorck, les mêmes moyens, les mêmes associations par lesquels elle amena en 1809 des corps réglés à se mettre en rébellion, et, chose inouïe, à faire la guerre pour leur compte, malgré l'intention, contre les ordres mêmes de leur souverain.

« Ainsi l'Angleterre désunit et divise les pays qu'elle ne peut soumettre à son système.

« En effet, quel moyen de destruction plus inévitable pour le trône même le mieux affermi, que la désertion d'une armée, son opposition aux intérêts de son pays, sa désobéissance aux ordres de son monarque, si tous les souverains intéressés à la répression d'un tel crime, n'unissaient leurs voix pour la provoquer, leurs efforts pour en assurer le châtement, leur pouvoir pour en empêcher le retour.

« Heureusement, Messieurs, les tentatives de nos ennemis pour étendre jusqu'à la France leur fatale influence, leurs funestes succès, sont impuissans.

« Notre vaste territoire, notre immense population, n'éprouvent que les sacrifices inséparables de l'état de guerre, mais sont loin de redouter les malheurs des pays qui en sont le théâtre.

« Au-dedans, la tranquillité regne; l'industrie, les arts, les travaux publics suivent leur cours.

« Au-dehors, l'Autriche et nos autres alliés se montrent affectionnés et fideles.

« Nos forces, nos moyens, nos ressources militaires sont immenses.

« Toutefois, au moment où vient d'éclater la première éruption de ces volcans destructeurs allumés par l'Angleterre sous les trônes qui veulent rester indépendans de sa politique, il est nécessaire de réunir des ressources proportionnées, supérieures même aux dangers que la prudence envisage.

« Ce qui suffisait hier à la sécurité du Gouvernement, se trouve aujourd'hui au-dessous de sa prévoyance. De nouveaux événemens ont créé de nouveaux besoins: des conjonctures imprévues commandent des sacrifices inattendus.

« Un sentiment universel de fidélité et de dévouement s'unira chez le peuple français au sentiment de son intérêt et de sa gloire, pour diriger sa conduite et déterminer ses résolutions.

« S. M. vous propose de mettre à la disposition de son ministre de la guerre des forces assez considérables pour imposer à tous nos ennemis, pour détruire toutes les espérances dans toutes les suppositions; et vous le savez, Messieurs, la réflexion et l'histoire vous l'ont appris, c'est ainsi qu'on repousse le danger, qu'on garantit le succès, qu'on assure la gloire, qu'on prépare la paix.

« Le nombre d'hommes demandés par le ministre de la guerre se divise en trois classes.

« La première se compose des cohortes dont les vœux sont allés au-devant des besoins, et qui ont sollicité comme une faveur, d'échanger le devoir de défendre les frontières de la France, contre l'honneur d'aller chercher l'ennemi au-delà des siennes.

« La 2.^e classe se compose d'une levée sur les hommes faisant partie des quatre précédentes conscriptions, non compris la dernière.

« Cette levée a pour objet de réserver dans l'intérieur jusqu'au moment où elle aura acquis une force plus grande, une aptitude plus décidée pour le service militaire, la 3.^e classe appelée par le sénatus-consulte, j'veux dire la conscription de 1814.

« Elle pourra n'être pas immédiatement réunie: le ministre de la guerre jugera dans quel moment il conviendra de la faire marcher.

Les efforts des insulaires, artisans de la guerre continentale, sectateurs d'une guerre sans terme, font à la France une loi impérieuse de ses armemens formidables. Elle n'a oublié, ni l'insolence des vainqueurs sous Louis XIV, ni la honte des traités sous Louis XV; elle n'oubliera pas non plus les triomphes qui ont effacé ces humiliations, la nécessité de conserver sans tache la gloire qu'elle a acquise, le besoin de préparer de nouveaux succès, la dignité de la couronne, l'honneur de la nation et des armes françaises.

Le projet de sénatus-consulte est renvoyé à une commission spéciale, et le Sénat s'ajourne à demain.

Séance du 11 janvier 1813.

Le Sénat se réunit à deux heures sous la présidence de S. A. S. le prince archi-chancelier de l'Empire.

M. le comte de Lacépède, au nom de la commission spéciale, nommée dans la séance d'hier, fait le rapport sur le projet de sénatus-consulte.

Le Sénat, après avoir délibéré sur le projet de sénatus-consulte, arrête qu'il sera présenté avec une adresse à S. M.

En conséquence, aujourd'hui à huit heures et demie du soir, MM. les comtes Lacépède, président; de Beaumont et de Lapparent, secrétaires, ont eu l'honneur de présenter le sénatus-consulte à S. M. avec l'adresse dont la teneur suit:

Extrait des registres du Sénat-Conservateur.

Du lundi 11 Janvier 1813.

Le Sénat-Conservateur, réuni au nombre de membres prescrit par l'article XC de l'acte des constitutions du 13 décembre 1799,

Après avoir adopté le projet de sénatus-consulte qui lui a été présenté dans la séance d'hier, par lequel trois cents-cinquante mille hommes sont mis à la disposition du Gouvernement;

Délibérant sur la proposition faite par sa commission spéciale chargée du rapport de ce projet,

Arrête que le sénatus-consulte de ce jour sera présenté à S. M. L'EMPEREUR ET ROI par le bureau du Sénat, et que, lors de cette présentation, M. le président actuel exprimera à S. M. les sentimens du Sénat, par l'adresse dont la teneur suit:

„ SIRE,

„ Le Sénat a l'honneur de présenter à Votre Majesté Impériale et Royale, l'hommage de sa fidélité, de son dévouement, de son respect, et le sénatus-consulte qu'il vient d'adopter.

„ Il a désiré, SIRE, d'exprimer au pied du trône de V. M., l'indignation profonde qu'inspirera à tous les Français la trahison d'un général d'une puissance alliée, mis sous les ordres d'un des maréchaux de V. M., et faisant partie d'une de vos armées. Cette violation des lois de l'honneur et de la guerre, est un nouvel effet des intrigues corruptrices du cabinet britannique. C'est un attentat contre la sûreté des gouvernemens, le repos des nations, la foi publique et l'ordre des sociétés. Le continent de l'Europe, SIRE, est menacé de ces commotions terribles que V. M. a pu seule anéantir dans notre patrie.

„ Mais V. M. a tout prévu; elle a reconnu qu'elle devait déployer la plus grande puissance, pour commander aux évènements, ou pour en maîtriser les effets; elle veut que rien ne puisse la détourner de l'objet de tous vos desirs, de toutes vos victoires et du sacrifice si souvent renouvelé de votre repos, de vos jouissances les plus chères. La nation ajoute à ses nombreuses phalanges 350,000 Français; les braves des immenses armées que V. M. va faire mouvoir seront les conquérans de la paix.

Le président et secrétaires,

Signé: CAMBACÉRÈS.

Le comte DE BEAUMONT, le comte DE LAPPARENT.

Vu et scellé:

Le chancelier du Sénat,

Signé: comte LAPLACE.

NAPOLÉON, par la grace de Dieu et les Constitutions de l'Empire, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, etc. etc. etc.

A tous présens et à venir salut:

Le Sénat, après avoir entendu les orateurs du Conseil-d'état, a décrété et nous ordonnons ce qui suit:

Extrait des registres du Sénat-Conservateur, du lundi

11 janvier 1813.

Le Sénat-Conservateur, réuni au nombre de membres prescrit par l'article 90 de l'acte des Constitutions du 13 décembre 1799;

Vu le projet de Sénatus-consulte rédigé en la forme prescrite par l'article 57 de l'acte des Constitutions du 13 août 1802;

Après avoir entendu, sur les motifs dudit projet, les orateurs du Conseil-d'Etat et le rapport de la commission spéciale nommée dans la séance d'hier:

L'adoption ayant été délibérée au nombre de voix prescrit par l'article 56 de l'acte des Constitutions du 13 août 1802;

Décrète;

Art. Ier. Trois cent-cinquante mille hommes sont mis à la disposition du ministre de la guerre, savoir:

1.^o Cent mille hommes, formant les cent cohortes du premier ban de la garde nationale;

2.^o Cent mille hommes des conscriptions de 1809, 1810, 1811 et 1812, pris parmi ceux qui n'auront pas été appelés à faire partie de l'armée active;

3.^o Cent-cinquante mille hommes de la conscription de 1814.

II. En exécution de l'article précédent, les cent cohortes du premier ban cesseront de faire partie de la garde nationale, et feront partie de l'armée active.

Les hommes qui se sont mariés avant la publication du présent Sénatus-Consulte, ne pourront être désignés pour faire partie de la levée prise sur les conscriptions des années 1809, 1810, 1811 et 1812.

Les cent cinquante mille hommes de la conscription de 1814 seront levés dans le courant de l'année, à l'époque que désignera le ministre de la guerre.

3. Le présent sénatus-consulte sera transmis, par un message, à S. M. l'Empereur et Roi.

Les président et secrétaires,

Signé, CAMBACÉRÈS.

Le comte de BEAUMONT, le comte de LAPPARENT.

Vu et scellé:

Le Chancelier du Sénat.

Signé, comte LAPLACE.

„ Mandons et ordonnons que les présentes, revêtues des sceaux de l'Etat, insérées au Bulletin des lois, soient adressées aux cours, aux tribunaux et aux autorités administratives, pour qu'ils les inscrivent dans leurs registres, les observent et les fassent observer; et notre grand-juge ministre de la justice est chargé d'en surveiller la publication.

Donné en notre palais des Tuileries, le 11 janvier 1813.

Signé, NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le Ministre Secrétaire d'Etat, par interim,

Signé, duc de CADORE.

Vu par nous, archi-chancelier de l'Empire,

Signé, CAMBACÉRÈS.

Le 14 janvier.

Sa Majesté a tenu, aujourd'hui à deux heures, un conseil des ponts et chaussées, auquel ont assisté M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur; M. le comte Bonnaud de Saint-Jean-d'Angely, ministre-d'état, M. le comte Molé, conseiller-d'état, directeur-général des ponts et chaussées, et M. le baron de Chabrol, préfet du département de la Seine.

AVIS AU PUBLIC.

Il sera procédé le 30 Janvier 1813, à dix heures du matin pardevant Mr. l'Intendant de la Carniole à l'adjudication au rabais des réparations à faire exécuter aux deux moulins impériaux situés à Kaltembrunn.

Les devis partiels présentent une mise à prix de la somme de 14220 Fr. 40 Cent. et les conditions qu'ils imposent à l'entrepreneur pour ces réparations.

Les amateurs peuvent s'adresser pour la lecture du cahier des charges, conditions et clauses, qui est rédigé en deux langues, savoir, pour la rédaction française à l'hôtel de l'Intendance de la province et pour celle allemande au bureau du Receveur sousigné.

Laybach le 16. Janvier 1813.